



**CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL
REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Prahecq, sous la présidence de Madame LUSSIEZ Sonia, Maire de Prahecq.

Date de convocation : 17 septembre 2025.

Présents : Mmes et MM. AUBINEAU Joël, AZAM Emmanuelle, BONNET Olivier, CHAUVINEAU Laurence, DELOUVEE Julien, DUCROS Aurélie, GACOUNOLLE Eric, GELIN Marina, GUERINEAU Corinne, LUSSIEZ Sonia, MOINARD Christophe, MOINARD Philippe, PILOT Julien, THIOU Elodie et VEY Nathalie.

Excusés : Mme PHILIPPE Marie-Laure.

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme THIOU Elodie.

ORDRE DU JOUR

➤ **Finances**

202509-01	Créance éteinte – Admission en non-valeur.
202509-02	Subvention exceptionnelle aux écoles – Projet de classe découverte.

➤ **Questions diverses – Informations**

D202509-00 OUVERTURE DE LA SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

- **VERIFICATION DU QUORUM A L'OUVERTURE DE LA SEANCE**

- Quorum : 9 membres
- Présents : 15 membres

Madame le Maire note que les conditions de quorum posées par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sont respectées et conclut en ce sens, que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

- **PROCURATIONS**

Madame le Maire donne lecture des procurations dont elle a été destinatrice conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 11 du Règlement du Conseil Municipal : aucune procuration n'a été transmise.

- **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 12 du Règlement du Conseil Municipal, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Elodie THIOU, secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE**

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 août 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire, conformément à la délibération n°D202004-09 du Conseil Municipal en date du 2 juin 2020, présente les décisions prises dans le cadre de ses délégations d'attributions prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil prend acte de ces informations.

INFORMATION POINT DES TRAVAUX REALISES, EN COURS DE REALISATION, A VENIR.

Madame le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal l'état d'avancement de l'ensemble des projets et travaux effectués sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.



Madame le Maire indique que le Comptable public a exposé ne pas avoir pu procéder au recouvrement de créances, à hauteur de 823,99 €. En effet, la Commission de surendettement a déclaré recevable un dossier et prévu l'effacement de dettes auprès de la Commune, dette correspondant à des loyers impayés.

Afin de pallier aux éventuelles créances éteintes, la Commune prévoit depuis plusieurs années le versement d'une provision annuelle relative aux créances douteuses. Cette provision permet, dans le cas où des créances douteuses seraient finalement considérées comme éteintes ou admises en non-valeur, de prévoir une recette en contrepartie de la dépense à enregistrer.

La somme des provisions pour créances douteuses inscrites s'élève à 4 732,72 €. La Commune a donc la possibilité de venir puiser dans cette provision pour émettre un titre de recette du montant correspondant à la créance éteinte et ainsi venir équilibrer l'opération.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De constater la créance de 823,99 € telle que définie ci-avant ;
- De déclarer irrécouvrable ladite créance ;
- De prévoir les crédits nécessaires au compte 6542 du chapitre 65 du budget principal ;
- De prévoir l'émission d'un titre de recette au compte 7817 du chapitre 78 du budget principal d'un montant de 823,99 €.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Christophe MOINARD.

L'école élémentaire de Prahecq prévoit un projet de classe découverte au CIPE de Gâtine Poitevine du 30 septembre au 3 octobre 2025. 72 élèves sont concernés allant du CE2 au CM2, en comptant un élève en classe ULIS.

La classe se déroulera autour de quatre axes :

- Axe citoyen : vivre en collectivité ;
- Axe sportif : course d'orientation, grimpe, VTT ;
- Axe géographique et environnemental : découverte de la biodiversité locale (mare, jardin) et à l'écologie (pollution) ;
- Axe artistique : atelier peinture végétale.

Le coût total du projet s'élève à 17 145,20 €. Après définition des différents modes de financement, la Commune est sollicitée pour une participation à hauteur de 6 480 € correspondant à 90 € par enfant.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 6 480 € au bénéfice de la coopérative scolaire de l'école élémentaire de Prahecq ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document afférent à la présente décision ;
- D'inscrire les dépenses afférentes au chapitre et article correspondant.



INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur Eric GACOUNOLLE demande à l'ensemble du Conseil la bonne réception de la version du Plan Communal de Sauvegarde, ce qui est confirmé. Une information supplémentaire est donnée à savoir qu'un contenu bien moins détaillé et anonymisé sera mis sur le site de la mairie lorsque la préfecture nous aura notifié son acceptation.
Monsieur GACOUNOLLE informe le conseil qu'à compter du 3 octobre un nouveau commerçant, un marchand de pommes, viendra cinq vendredis matins jusqu'à mi-avril sur la place de la mairie.
- Monsieur Christophe MOINARD informe le Conseil qu'une réunion avec le CME aura lieu le mercredi 24 septembre à 18h30 en salle de conseil.
Il informe également qu'une visite de la commune est organisée dans le cadre de « *Villes et Villages Fleuris* ». Seront présents des élus, agents et un membre de la commission développement durable.
- Madame Marina GELIN demande à Madame Aurélie DUCROS de se joindre à elle pour expliquer le déroulement de l'événement Octobre Rose avec notamment la marche, canimarche, courses et cyclos organisées le dimanche 12 octobre en collaboration avec les PLP et le Cyclo prahecquois. De plus afin de simplifier la mise en place des éléments de décors pour l'événement, ce dernier sera adossé à Novembre bleu et pendant deux mois, la Commune sera aux couleurs roses pour la lutte contre le cancer du sein et bleues pour la lutte contre le cancer de la prostate, ce qui allège également la charge de travail des agents sur la période (en terme de démontage et changement de couleurs).
- Monsieur Philippe MOINARD confirme que le rond-point Bimard est en cours et devrait être finalisé fin de semaine, début de semaine suivante. Il va éclaircir la problématique des travaux sur réseaux commencés du fait du lotissement Clos de Bimard et qui vont venir « modifier » le planning de ceux engagés par la Commune sur la rue du Château. De plus il informe le Conseil qu'une commission cimetière et une commission bâtiment/voirie vont être organisées prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Délibération n°D202509-01 à D202509-02

Fin de la réunion : 20 heures 58

Le Maire,
Sonia LUSSIEZ,

La secrétaire de séance,
Elodie THIOU,

Affiché le :

